

220C0887 FR0000124141-FS0248

6 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOMÉRIEUX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2020, la société Groupe Industriel Marcel Dassault (9 rond-point des Champs-Elysées Marcel Dassault, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mars 2020, le seuil de 5% du capital de la société BIOMÉRIEUX et détenir 5 440 410 actions BIOMÉRIEUX représentant 10 680 820 droits de vote, soit 4,60% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BIOMÉRIEUX hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 118 361 220 actions représentant 197 355 038 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.